

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 juillet 2008**  
~~~~~

AMENAGEMENT DU SITE DU PONT DU DIABLE - DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT

N° 7 - Rapport page 15

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juillet 2008, à Gignac à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSET Bernard - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILLIAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELVAL Valérie - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. LAMONT Didier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SIEGEL Robert - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILLIE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André - M. CALAS Alain

Absents ou excusés :

Absents ou excusés : Mme BÉDES Marie-Claude - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. HENRY Marc - M. JÉREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **d'autoriser le Président** à demander l'autorisation de défrichage sur les parcelles BH 36, 42, 41, 37 et 38 (commune d'Aniane) et à signer les documents relatifs à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 78 le 24 juillet 2008
Publication le 24 juillet 2008
Notification le 24 juillet 2008
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 24 juillet 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

